

Arrêté n° 149/VR/2025

**fixant l'appréciation des effectifs de référence et les parts de femmes et d'hommes
composant le comité social d'administration spécial de proximité du vice-rectorat des
îles Wallis et Futuna**

La vice-rectrice de Wallis-et-Futuna,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 modifié portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection du comité social d'administration spécial de proximité du vice-rectorat des îles Wallis et Futuna, instituée par le décret du 28 avril 2022 susvisé sont ainsi fixées : 586 agents représentés dont 371 femmes, soit 36.69 % et dont 215 hommes, soit 63.31 %.

Art. 2. – La vice-rectrice de Wallis et Futuna est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mata-Utu, le 6 novembre 2025

La Vice-rectrice,

Régine VIGIER

